



REP+ Guy Môquet

Comité de pilotage

Collège Guy Môquet - Salle Picasso - Lundi 9 novembre 2015 de 10h à 12h

Ordre du jour

- Installation du COPIL
- Bilan du 2 septembre 2015
- Projet de réseau
- Concertations inter-degrés
- Assistants pédagogiques
- École ouverte

étaient présents :

| | |
|--|--|
| M. Anselmo, principal du collège Guy Môquet | M. Meleuc, inspecteur de l'Éducation nationale |
| Mme Noisette, IA-IPR référente | M. Jany, coordonnateur de réseau d'Éducation prioritaire |
| Mme Eichi, formatrice académique REP+ | M. Reynaert, directeur de l'école élémentaire Diderot B |
| Mme Baup, CPE du collège Guy Môquet | Mme Pauty, directrice de l'école élémentaire Langevin A |
| Mme Bertrand, professeur de lettres modernes | Mme Husson, directrice de l'école élémentaire Lurçat |
| Mme Mohy, professeur de lettres modernes | M. Legiemble, directeur de l'école maternelle Diderot |
| M. Cousin, professeur d'éducation musicale | M. Trubert, directeur de l'école maternelle Kergomard |
| | M. Schemitte, directeur de l'école maternelle Lurçat |

étaient excusés :

| | |
|---|---|
| M. Bergougnoux, professeur de mathématiques | Mme Smachi, chargée de mission départementale Éducation prioritaire et politique de la ville DSDEN 92 |
|---|---|

M. Anselmo, principal du collège Guy Môquet, ouvre ce comité de pilotage par la lecture et l'adoption de l'ordre du jour.

M. Meleuc, inspecteur de l'Éducation nationale, indique que le point suivant doit être ajouté : présentation des groupes de travail proposés par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco).

• Installation du COPIL

M. Anselmo invite tous les membres du comité de pilotage (COPIL) à faire un tour de table pour se présenter. Il rappelle que la circulaire "[Refondation de l'éducation prioritaire](#)" n° 2014-077 du 4 juin 2014 en a arrêté la composition. Il indique que le comité de pilotage du réseau, qui porte le projet de réseau dans toutes ses dimensions, est composé des pilotes du réseau (principal, IEN, IA-IPR référent) assistés du coordonnateur, des directeurs d'école, du conseiller principal d'éducation et d'enseignants.

Pour finir, M. le Principal précise que la parité entre membres issus des premier et second degrés a été souhaitée par les pilotes du réseau.

• Bilan du 2 septembre 2015

Dans un premier temps, M. Reynaert, directeur de l'école élémentaire Diderot B, souhaite évoquer les nouveaux postes apparus au sein du réseau depuis la rentrée 2015 : celui de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire et ceux d'enseignants brigades

REP+. Il déplore le fait que la fonction de coordonnateur de réseau ne soit pas mieux reconnue sur le plan financier.

Il prolonge en ajoutant que l'indemnité REP+ n'a pas encore été perçue par les enseignants brigades REP+. Il déclare que ces derniers s'interrogent aussi sur les modalités d'attribution de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR).

Pour conclure, M. le Directeur imagine que cette situation ne permettra pas de stabiliser les personnels sur ces postes ce qui, selon lui, pourrait à terme gêner le bon fonctionnement du réseau.

M. Meleuc et M. Anselmo annoncent qu'ils ont connaissance de ces éléments et que des solutions sont envisagées. M. le Principal prolonge ses propos en faisant un état des lieux des primes perçues par les enseignants du second degré.

M. Legiemble, directeur de l'école maternelle Diderot, souligne qu'aucun enseignant exerçant dans le REP+ n'a perçu l'indemnité REP+ à ce jour.

M. Schemitte, directeur de l'école maternelle Lurçat, dresse un court bilan de la demi-journée de lancement du REP+ et suggère de valoriser les échanges de pratiques lors de la réunion de rentrée 2016.

M. Meleuc propose d'anticiper le contenu de ce futur temps fort lors du prochain COPIL prévu le 21 mars 2016. Au cours de cette réunion, l'équipe de pilotage (EQPIL) fera des propositions aux membres du comité.

Mme Baup, CPE du collège Guy Môquet, indique que les enseignants n'ont pas toujours saisi les finalités des ateliers proposés lors de cette demi-journée. Selon elle, le retour n'a pas été suffisamment explicite et l'intérêt du recueil des représentations initiales n'a pas été clairement perçu.

M. Anselmo indique qu'à partir de ces ateliers, des besoins de formation ont été relevés. Il cite en exemple le statut de l'erreur. Il ajoute que les thématiques des groupes de concertation inter-degrés permettront de prolonger tout au long de l'année les réflexions engagées le 2 septembre 2015.

Mme Noisette, IA-IPR référente, déclare ensuite que la demi-journée de lancement a servi d'introduction et qu'elle a permis d'obtenir des pistes de travail. Selon elle, l'objectif prioritaire était le partage d'expériences entre membres du réseau. Elle ajoute que des prolongements seront visibles sur l'année scolaire en cours et qu'un premier bilan pourra être fait lors de la réunion de rentrée 2016.

M. Meleuc prolonge en expliquant que cette demi-journée a permis de voir comment les enseignants du réseau pouvaient travailler ensemble. Il conclut en rappelant que l'intention était de faire passer le message suivant aux membres du REP+ : à compter de ce jour, les réflexions sont lancées dans le réseau.

• Le projet de réseau

Dans un premier temps, M. Anselmo précise qu'une ébauche du projet de réseau a été présentée lors du dernier conseil école-collège qui s'est déroulé le 15 avril 2015. Ce jour-là, les membres du conseil avaient validé le plan proposé.

M. le Principal détaille ensuite le trame du projet en listant les différentes parties qui le constituent : la structure du réseau et le diagnostic ; les orientations pédagogiques ; l'organisation et le fonctionnement du réseau ; les partenaires.

La composition de l'équipe de pilotage et celle du comité de pilotage sont une nouvelle fois décrites.

M. Anselmo ajoute que ce projet doit être validé par le COPIL avant d'être transmis à la DSDEN 92. Il précise que la date limite d'envoi est fixée au mercredi 16 décembre 2015 et que le projet devra être accompagné d'une fiche de synthèse.

M. le Principal indique que le volet méthodologique est à la base du projet de REP+. Il insiste sur le fait que cette méthode est à l'origine de la demande qui a été formulée auprès des enseignants co-animateurs des groupes de concertation inter-degrés. Il ajoute qu'un document a été transmis à tous ces enseignants afin de les guider dans leurs réflexions (voir Annexe I).

Il termine en ajoutant que la notion de réseau ne prendra tout son sens que dans la mise en œuvre de parcours d'élève. C'est pourquoi, le volet méthodologique du projet guidera le travail en équipe afin de faire apparaître, au fur et à mesure des concertations et pour chacun des parcours, les contributions possibles des différents degrés aux objectifs inscrits sur les axes du projet REP+.

M. Meleuc invite les membres du comité de pilotage à faire des remarques aussi bien sur le fond du projet que sur sa forme. Il suggère de déplacer le volet méthodologique en annexe pour faciliter la lecture du document.

M. Legiemble constate une erreur sur le nombre d'assistantes sociales présentes sur le réseau et demande que ce chiffre soit actualisé.

M. Meleuc présente ensuite le dispositif des services civiques. Il indique que des binômes sont recrutés et qu'ils seront bientôt à disposition des écoles.

M. Schemitte ajoute que le lien entre les groupes de concertation inter-degrés et les orientations prioritaires du projet de réseau doit être plus perceptible.

Les Pilotes du REP+ invitent une nouvelle fois les membres du COPIL à faire d'éventuelles remarques. M. Meleuc présente la lettre de mission du coordonnateur et indique qu'elle a été transmise à la DSDEN puis jointe au projet de REP+ (voir Annexe II).

Une fois le projet validé par l'ensemble des membres du COPIL, M. Meleuc et M. Anselmo ajoutent que ce texte devra être présenté lors des conseils d'école ainsi qu'au conseil pédagogique du collège.

• Concertations inter-degrés

M. Jany, coordonnateur de réseau d'Éducation prioritaire, présente le calendrier des groupes de concertation inter-degrés et rappelle les dix thématiques abordées (voir Annexe III).

Il souligne que le premier temps de concertation s'est déroulé quelques jours auparavant et en décrit le contenu. Il termine en précisant qu'il assistera à l'ensemble des concertations dans le but d'accompagner les enseignants co-animateurs.

Mme Eichi, formatrice académique REP+, indique qu'elle sera aussi présente sur ces temps de concertation.

M. Anselmo et M. Meleuc soulignent le lien entre ces groupes de concertation inter-degrés et les jours de formation continue prévus entre le 9 et le 13 mai 2016. Ils ajoutent que le travail de restitution sera abordé au cours de la prochaine réunion des co-animateurs prévue le jeudi 18 février de 17h30 à 19h30.

• Assistants pédagogiques

Les Pilotes du REP+ annoncent que la répartition des assistants pédagogiques est mise en place depuis juin 2015 mais qu'un demi-poste n'est toujours pas pourvu. Actuellement en cours, le recrutement se fait au plus près du terrain et en fonction des besoins.

Pour rappel, les assistants pédagogiques occupent trois postes à mi-temps. Mme Sabria Henni est actuellement en place dans l'école maternelle Lurçat. M. Nour Hamzaoui est quant à lui mis à la disposition des écoles élémentaires Lurçat et Diderot A.

• École ouverte

M. Anselmo informe que l'École ouverte doit être mise en place sur le REP+ et qu'elle consiste à accueillir dans le collège, pendant les vacances scolaires, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances.

Il ajoute que le contour du programme des activités éducatives a été décidé mais que le contenu exact des journées sera élaboré conjointement par M. Jany et les enseignants volontaires qui participeront à cette opération. Il conclut en rappelant que l'École ouverte favorise l'intégration sociale et scolaire des élèves et qu'elle contribue à la réussite scolaire et éducative de tous.

M. Jany présente le projet prévisionnel de l'École ouverte en détaillant chacune des sessions (voir Annexe IV) et ajoute que le recrutement des enseignants volontaires va bientôt débuter.

Mme Baup s'interroge sur une possible participation des assistants d'éducation et pédagogiques à l'opération École ouverte.

M. Anselmo lui indique que ces personnels pourront répondre à l'appel à candidature.

• Groupes de travail proposés par la Dgesco

M. Meleuc informe que la Dgesco met en place trois groupes de travail dans le cadre du pilotage et de l'accompagnement de la politique d'éducation prioritaire. Il précise que trois thématiques particulièrement sensibles et décisives en éducation prioritaire seront abordées :

- enseigner plus explicitement.
- développer le travail collectif inter-métier.
- penser l'hétérogénéité et en tirer profit.

M. l'Inspecteur indique que l'objectif de chacun de ces groupes est de rassembler et de concevoir des outils capables d'aider les différents acteurs (enseignants, pilotes, formateurs) à aborder et mettre en œuvre ces principes. Il conclut en invitant les directeurs d'école du REP+ qui le souhaitent à candidater à ces groupes de travail.

Le prochain comité de pilotage est fixé au lundi 21 mars 2016 à 10h.

Le principal du collège

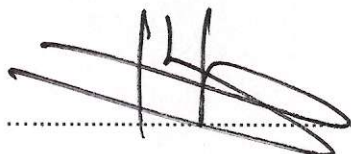
P. ANSELMO



REP+ GUY MÔQUET

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

Y. MELEUC



L'IA-IPR référent REP+

D. NOISETTE



COMITÉ DE PILOTAGE

• Annexe I

Volet méthodologique du projet de REP+ Projet amendé en EQPIL+

Lancé à la rentrée 2015, à partir des acquis du réseau de réussite scolaire précédent, le réseau d'éducation prioritaire renforcée « Guy Môquet » doit trouver son identité afin de pouvoir investir pleinement et mettre en œuvre avec efficacité les moyens spécifiques qui lui sont alloués.

Le travail de préfiguration mené au sein de l'ancien comité exécutif nous a permis d'identifier les axes du futur projet de REP+ et de lancer les concertations sur ces bases.

Il importe que les actions qui seront conduites dans le cadre du présent projet soient le fruit de concertations menées par les équipes du REP+ tant au sein des écoles et du collège que dans le cadre inter-degré.

La notion de réseau ne prenant tout son sens que dans la mise en œuvre de parcours d'élève, le présent projet va se donner pour objet de faire apparaître, au fur et à mesure des concertations et pour chacun des parcours, les contributions, concrètes, actuelles et à venir, des différents degrés à l'atteinte des objectifs découlant des axes du projet de REP+.

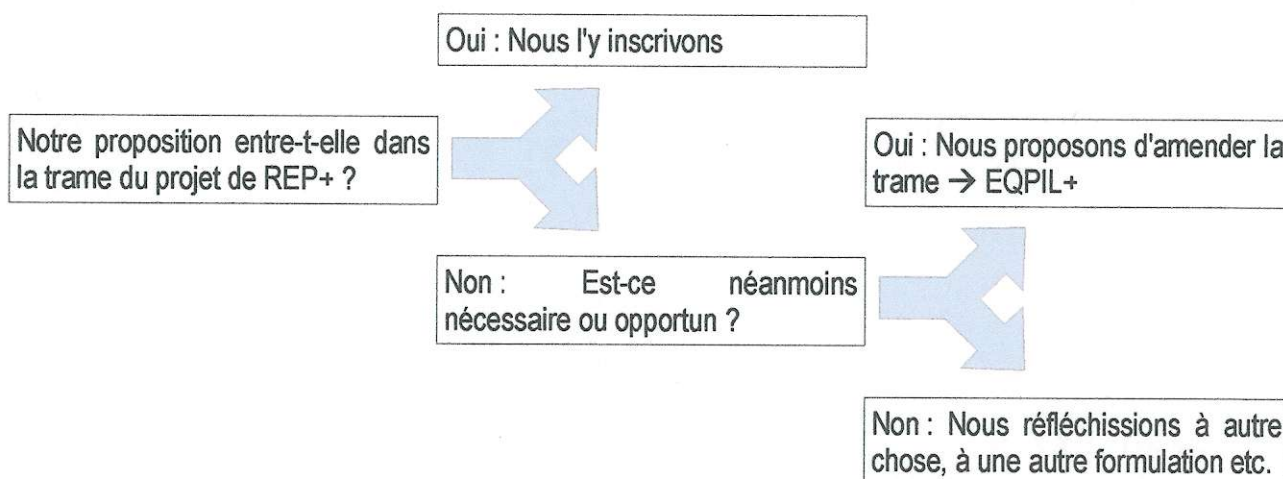
Il restera à chaque école et au collège à actualiser son projet d'école ou d'établissement afin de parfaire l'atteinte desdits objectifs par la mise en œuvre d'actions propres à chaque degré d'enseignement.

D'une façon plus visuelle, la démarche proposée par le présent projet serait donc la suivante :

| Parcours de l'élève : | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Axes | Cycle 1 | Cycle 2 | Cycle 3 | Cycle 4 |
| Acquisitions du « Lire, écrire, parler » : | | | | |
| Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » à tous les élèves en fin de cycle 4 ; | | | | |
| Veiller à l'explicitation des objectifs, des procédures efficaces d'apprentissage et des savoirs ; | | | | |
| Au sein des classes, instituer, dans les représentations des élèves, l'erreur comme une étape d'apprentissage normale et la considérer comme source d'enseignement pour tous ; | | | | |
| Maîtrise de codes et des références : | | | | |
| Doter les élèves de bases culturelles leur permettant d'avoir les références indispensables pour situer les savoirs ; | | | | |
| Coopérer avec les parents pour leur permettre d'accompagner leur enfant dans sa scolarité y compris dans son travail personnel ; | | | | |
| Valoriser les résultats et réalisations du réseau. | | | | |
| Valorisations menées | | | | |

| Thème transversaux hors parcours d'élèves : | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Axes | Cycle 1 | Cycle 2 | Cycle 3 | Cycle 4 |
| Acquisitions du « Lire, écrire, parler » : | | | | |
| Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » à tous les élèves en fin de cycle 4 ; | | | | |
| Veiller à l'explicitation des objectifs, des procédures efficaces d'apprentissage et des savoirs ; | | | | |
| Au sein des classes, instituer, dans les représentations des élèves, l'erreur comme une étape d'apprentissage normale et la considérer comme source d'enseignement pour tous ; | | | | |
| Maîtrise de codes et des références : | | | | |
| Doter les élèves de bases culturelles leur permettant d'avoir les références indispensables pour situer les savoirs ; | | | | |
| Coopérer avec les parents pour leur permettre d'accompagner leur enfant dans sa scolarité y compris dans son travail personnel ; | | | | |
| Valoriser les résultats et réalisations du réseau. | | | | |
| Valorisations menées | | | | |

Schéma de principe



• Annexe II



Lettre de mission du coordonnateur du réseau REP+ MÔQUET de Gennevilliers

Référence : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 parue au BO n° 23 du 5 juin 2014

Afin d'assurer la mission de coordonnateur du REP+ MÔQUET à Gennevilliers dans le département des Hauts-de-Seine, M. Cyril JANY est déchargé d'enseignement pour 100 % de son service.

L'organisation du temps de travail du coordonnateur se fera sous l'égide des pilotes et des temps de régulation devront être programmés régulièrement.

Il exerce ses missions sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale et du Principal du collège tête de réseau. Il en est le collaborateur direct.

Objectif général – missions :

Il participe étroitement à l'élaboration du projet de réseau, accompagne et coordonne sa mise en œuvre au sein des écoles et du collège qui le composent.

Le coordonnateur a vocation à travailler en lien avec l'IEN, le Principal et l'IA-IPR référent. Il est un membre actif de l'équipe de pilotage du réseau. Son action s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Sa lettre de mission pourra être revue chaque année, en fonction de l'évolution des besoins du réseau.

Missions spécifiques pour les coordonnateurs en REP+ :

Accompagner les réseaux sortants de l'éducation prioritaire.

Objectifs spécifiques :

La mise en œuvre du projet de réseau et l'accompagnement des équipes (champ pédagogique)

- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire notamment dans la maîtrise de la langue française orale et écrite, mais aussi dans les domaines du socle commun de connaissance, de compétences et de culture.
- aider les écoles et le collège, en tant que référent, à mettre en place le projet ECOLE OUVERTE.
- participer aux temps de concertation des enseignants pour impulser les choix définis dans le projet de réseau, pour recentrer sur les apprentissages fondamentaux, pour s'informer des thèmes abordés et veiller à leur cohérence avec les objectifs fixés.
- assurer l'animation du réseau en mettant en relation les écoles, le collège et tous les membres associés au réseau, favoriser la mutualisation et la diffusion des actions, en constituant un lien actif sous l'autorité des pilotes.
- faire émerger les besoins de formation, en lien avec la formatrice académique rattachée aux REP+ des Hauts-de-Seine, et participer aux côtés des conseillers pédagogiques et des personnels ressources à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs d'aide et d'accompagnement des équipes.
- contribuer à la définition des actions de formation qui encouragent l'évolution des pratiques pédagogiques au niveau de chaque cycle d'enseignement.
- mettre en place et tenir à jour le tableau de bord du réseau en cohérence avec les objectifs et les outils de suivi départementaux et académiques.

La préparation et le suivi des différentes instances (champ institutionnel)

- préparer les réunions des comités, assurer le secrétariat des instances de pilotage, diffuser les relevés de conclusions, tenir à jour le carnet de bord de consultations, s'assurer de la mise en œuvre des contenus définis.
- s'informer de l'évolution des réglementations, des pratiques et des orientations de l'éducation prioritaire et les diffuser dans le réseau.
- suggérer des dispositifs ou des modalités, complémentaires ou plus opérationnels, pour la réalisation du projet.
- développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social et culturel).
- apporter son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville (Dispositifs de réussite éducative - DRE), accompagner les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- participer à l'équipe pluridisciplinaire de suivi.
- suivre la feuille de route, élaborer les outils d'aide au suivi des actions et du projet de réseau en collaboration avec les pilotes, rendre compte régulièrement de l'avancement des travaux aux responsables du réseau.
- représenter les responsables du réseau aux réunions avec les partenaires institutionnels.
- rechercher et instruire les dossiers de subventions pour les actions des écoles et du collège de réseau.

La gestion et la sollicitation des partenariats (champ partenarial)

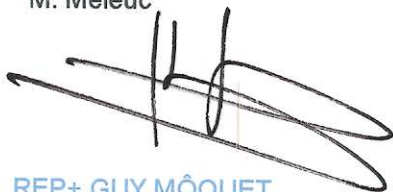
- représenter l'institution dans les instances partenariales.
- collaborer avec les partenaires concernés par le projet de réseau.
- communiquer avec les partenaires locaux et tisser des passerelles entre le contrat de ville et le projet de réseau.
- veiller à une diversification des modalités d'information et de communication école / famille.
- favoriser l'information de tous les acteurs sur des thématiques particulières et sur la globalité du projet afin d'enrichir la réflexion collective.

M. Cyril JANY participe aux réunions et aux formations départementales des coordonnateurs.

A partir de ces trois champs de travail (pédagogique, institutionnel et partenarial), au début de chaque année scolaire, un programme de travail annuel sera élaboré ainsi que des fiches actions par le coordonnateur après concertation avec les pilotes du réseau.

Cette feuille de route donnera lieu en fin d'année scolaire à un rapport d'activités rédigé par le coordonnateur et, analysé, lors d'un entretien avec les responsables du réseau en vue de la reconduction dans ses missions de M. Cyril JANY.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
M. Meleuc



REP+ GUY MÔQUET

Le Principal du collège
M. Anselmo



Le Principal
GUY MÔQUET
GENNEVILLIERS

Le Coordonnateur de
réseau
M. Jany



COMITÉ DE PILOTAGE

• Annexe III

Calendrier des groupes de concertation inter-degrés

| Thématiques | 1- Arts et culture | 2- Littérature | 3- Appropriation de la langue française | 4- Sciences | 5- EPS et expression |
|------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Concertation n°1 | jeudi 14 janvier de 16h30 à 18h30 | mardi 12 janvier de 16h45 à 18h45 | mardi 12 janvier de 17h30 à 19h30 | lundi 9 novembre de 17h30 à 19h30 | vendredi 13 novembre de 16h15 à 18h15 |

| Thématiques | 6- Langues vivantes | 7- Besoins particuliers | 9- Journal et communications interne et externe | 8- Traces et dossiers 10- Liaisons GS-CP et CM2-6ème | 11- Culture humaniste et citoyenneté |
|------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| Concertation n°1 | lundi 11 janvier de 16h30 à 18h30 | vendredi 6 novembre de 16h30 à 18h00 | lundi 9 novembre de 16h30 à 17h30 | lundi 16 novembre de 17h45 à 19h45 | mercredi 9 décembre de 14h00 à 16h00 |

• Annexe IV

Sessions :

| | Vacances Hiver | Vacances Printemps | Vacances Été | Vacances Toussaint |
|------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--|--------------------|
| Durée en semaine | 0,4 | 0,6 | 2 | |
| Dates du...au... | du lundi 22 au mardi 23 février 2016 | du lundi 18 au mercredi 20 avril 2016 | - du mercredi 6 au mardi 12 juillet 2016 - du mercredi 24 au mardi 30 août 2016 | |

Public ciblé :

| | Vacances Hiver <i>Nombre d'élèves</i> | Vacances Printemps <i>Nombre d'élèves</i> | Vacances Été (juillet / août à préciser) <i>Nombre d'élèves</i> | Vacances Toussaint <i>Nombre d'élèves</i> |
|------------------------|--|--|--|--|
| Du collège | 20 élèves de cycle 4 | | Juillet : 20 élèves de tous les niveaux Août : 20 élèves de cycle 3 | |
| Des écoles du secteur | | 20 élèves de cycle 3 | | |
| Collèges de la commune | | | | |
| Écoles de la commune | | | | |

Objectifs prioritaires du projet d'établissement :

- Repérer et remédier les situations de faible littéracie afin de permettre à l'élève de profiter de tous les enseignements dispensés au collège.
- Préciser les attentes du corps enseignant en termes d'autonomie ou de méthodologie.
- Prévenir le décrochage scolaire.
- Amortir et si possible prévenir les situations de crise en offrant une prise en charge pédagogique sur une large amplitude tout en maintenant autant que possible l'élève dans son groupe classe dans les cours où cela est possible.

Articulation avec l'accompagnement éducatif, autres dispositifs :

Les thématiques retenues, en particulier le soutien méthodologique et l'acquisition de l'autonomie, garantissent la mise en cohérence de l'opération « École ouverte » avec le temps scolaire et son articulation avec les différents dispositifs d'accompagnement mis en place au sein de l'établissement, tels que l'accompagnement éducatif (études dirigées en 6e et accompagnement vers le travail personnel autonome). De plus, les activités culturelles et de loisirs mises en œuvre dans le cadre de l'opération « École ouverte » s'articuleront avec le parcours d'éducation artistique et culturelle défini au sein du REP+.

Programmation d'activités par session :

Vacances d'Hiver

Basés sur le principe des stages de remise à niveau, ces deux jours organisés en février permettront de répondre aux besoins des élèves de cycle 4 rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (notamment en français, en mathématiques et en méthodologie).
En complément de cette aide pédagogique, des temps d'activités physiques et sportives seront proposés aux élèves.

Vacances de Printemps

Basés sur le principe des stages de remise à niveau, ces trois jours organisés en avril permettront de répondre aux besoins des élèves de cycle 3 rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (notamment en français, en mathématiques et en méthodologie).
En complément de cette aide pédagogique, des ateliers seront proposés aux élèves afin de développer la pratique de la lecture et le plaisir de lire.

Vacances d'Été (juillet / août à préciser)

En juillet, les élèves volontaires de tous les niveaux participeront à une démarche de production artistique associant les structures culturelles partenaires et les artistes locaux. Dans un souci d'égalité d'accès à l'art et à la culture, des visites de musées viendront enrichir ce stage.

Les cinq jours organisés en août, basés sur le principe des stages de remise à niveau, permettront de répondre aux besoins des élèves de CM2 rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (notamment en français, en mathématiques et en méthodologie). Les élèves de CM2 peuvent ainsi remédier à leurs difficultés en découvrant leur futur cadre de travail et prochains enseignants. La liaison entre les écoles et le collège s'en trouve par là-même renforcée.
En complément de cette aide pédagogique, des temps d'activités physiques et sportives seront proposés aux élèves.